

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE
DE
SAINT ANDRE D'OLERARGUES
30330

Commune de Saint André d'Olerargues Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Le vendredi 10 juillet 2020 à 8 h 00

N° 07-2020

Date de la convocation : lundi 6 juillet 2020
Date d'affichage: lundi 6 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 4)
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de membres absents ayant donné procuration : 1
 Nombre de membres absents excusés : 2

L'An deux mil vingt et le dix juillet, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances et à huis clos, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL

Procurations : M. Gérard FACON donne procuration à M. Daniel ROUSSEL

Absents excusés : M. Gérard FACON, M. Bernard SOUFFLET

▪ **DELIBERATION 39-2020 : TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SECURISATION DU POSTE AU CHEMIN DU MAS DE SELLIER EN COORDINATION AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD (SMEG)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet envisagé pour les travaux : **Renforcement**.
 Ce projet s'élève à **98 451,70 € HT** soit **118 142,04 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

Dans la continuité des travaux de la tranche 1 et en coordination avec les futurs travaux du service Structure d'ENEDIS, les travaux consisteront à remplacer le poste H61 existant par un poste de type 4UF. A terme, la partie aérienne HTA sera déposée par ENEDIS. Dans le cadre de la tranche 1 et en coordination avec les réseaux humides, l'ensemble des fourreaux avaient été posés.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le projet dont le montant s'élève à **98 451,70 € HT** soit **118 142,04 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. **DEMANDE** les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
3. **S'ENGAGE** à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **0,00 €**.
4. **AUTORISE** son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. **VERSERA** sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. **PREND NOTE** qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **1 787,88 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. **DEMANDE** au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

▪ **DELIBERATION 40-2020 : SENATORIALES - ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle du 30 juin 2020 relative à la désignation des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

a) Composition du bureau électoral

Madame le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin soit M. Daniel ROUSSEL et M. Raoul BEHNCKE et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. François BARBE et Mme Amélie HORN. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire

Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales.

Mme Nathalie LACOUSSE est candidate.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Nathalie LACOUSSE a obtenu 10 voix

Mme Nathalie LACOUSSE ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée élue en qualité de **déléguée titulaire** pour les élections sénatoriales.

c) Election des trois délégués suppléants

Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

MM. Daniel ROUSSEL, Jean-Marie FERRARI et François BARBE sont candidats.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- MM. Daniel ROUSSEL, Jean-Marie FERRARI et François BARBE ont obtenu 10 voix

M. Daniel ROUSSEL ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée élue en qualité de **premier délégué suppléant** pour les élections sénatoriales.

M. Jean-Marie FERRARI ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée élue en qualité de **deuxième délégué suppléant** pour les élections sénatoriales.

M. François BARBE ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée élue en qualité de **troisième délégué suppléant** pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 15.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire
Nathalie LACOUSSE